

Marmande

T E R R E D E G A R O N N E

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Décision n° 2025.075

Mise à disposition de l'Espace Exposition/Partie carrelée au profit du Républicain 47

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2021.F.02 du 5 juillet 2021, par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire les missions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Le Républicain 47, représenté par Madame Florence Mias, Directrice Commerciale Adjointe Nouvelle-Aquitaine, dont le siège est situé sis 38 rue Leopold Faye, 47200 Marmande, sollicite l'Espace Exposition/Partie carrelée, à titre gratuit, pour l'organisation d'un job-dating.

Le Maire de la ville de Marmande,

Décide de mettre à disposition gracieusement l'Espace Exposition/Partie carrelée au profit du Républicain 47.

Précise que la mise à disposition est consentie le 17 avril 2025.

Autorise la signature de la convention de mise à disposition de l'Espace Exposition/Partie carrelée au profit du Républicain 47.

*En application de l'article L.2122.23 du Code Général
des collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision
lors de la prochaine séance du Conseil Municipal*

Fait à Marmande, le 2 avril 2025

Le Maire de Marmande

Publication et affichage

Le : 04/04/2025

Joël HOCQUET
